

**CROSS CORPORATIF ENTREPRISES WILO – LACTALIS – MANN+HUMMEL –
MOLDTECS -LE DIMANCHE 23 FEVRIER 2025**

Le Maire de la Commune de LOUVERNÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212 à L2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la demande formulée par Monsieur Sébastien DORLEAN de l'entreprise WILO

CONSIDERANT que la sécurité, à l'occasion du cross corporatif annuel organisé par les entreprises WILO nécessite une réglementation de la circulation pendant la durée de l'épreuve le dimanche 23 Février 2025 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Le dimanche 23 Février 2025 à partir de 9h00 à 12h00, les coureurs sont autorisés à emprunter les voies et chemins communaux désignés sur le plan annexé.

Article 2 : Il est demandé aux organisateurs d'assurer un dispositif de sécurité suffisant, partout où cela sera nécessaire, notamment à chaque intersection de voies.

Article 3 : Toutes dispositions devront être prises par les organisateurs :

- a) pour permettre le passage des véhicules prioritaires (Police, Gendarmerie, Pompiers, S.D.I.S., S.A.M.U., médecins & infirmières en services, ambulances, services municipaux)
- b) pour permettre aux usagers des voies interdites et barrées le libre accès à leur domicile

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- Monsieur le chef du service interministériel de défense et de protection civiles – Préfecture,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), ,
- Monsieur le Président de LAVAL AGGLOMERATION, services techniques,
- Monsieur Sébastien DORLEAN de l'entreprise WILO ;
- Monsieur Didier GAUTEUR, responsable des suivis de projets de la commune de Louverné,

Chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire de l'arrêté sera en outre publié par voie d'affichage à la Mairie.

Fait à LOUVERNE, le 04 Février 2025

**Le Maire,
Sylvie VIELLE**



| Cross court 4,5 km



1 grande boucle

| Cross long 9 km



- 1 boucle jaune
- 1 grande boucle
- 1 boucle verte